

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'YONNE

Délibération n° CA-2022-17

**Portant sur la convention de mise à disposition de services et d'équipements entre le
Département de l'Yonne (cellule infographie) et l'Agence technique départementale**

Date de convocation : 23/11/2022

Sous la présidence de Monsieur Jérôme DELAVault, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

Collège des Conseillers Départementaux

Présents

- M. Gérard ANDRE, Conseiller Départemental de Saint-Florentin ;
- M. Christophe BONNEFOND, Conseiller Départemental d'Auxerre 3 ;
- M. Philippe BURIER, Conseiller Départemental de Joigny ;
- M. Jean-Pierre RAOUL, Conseiller Départemental de Charny ;
- M. Magloire SIOPATHIS, Conseiller Départemental d'Auxerre 2 ;

Préfecture de l'Yonne-service du courrier

19 DEC. 2022

ARRIVÉE

Excusés

- Mme Delphine GREMY, Conseillère Départementale du Gâtinais en Bourgogne ;
- Mme Colette LERMAN, Conseillère Départementale de Joux-la-Ville ;
- Mme Arminde GUIBLAIN, Conseillère Départementale d'Auxerre 2 ;
- M. Jordan HEITZMANN, Conseiller Départemental d'Avallon ;
- M. Pascal HENRIAT, Conseiller Départemental d'Auxerre 4 ;
- M. Lionel TERRASSON, Conseiller Départemental de Villeneuve-sur-Yonne ;
- M. Gilles ABRY, Conseiller Départemental du Cœur de Puisaye ;
- M. François BOUCHER, Conseiller Départemental de Migennes ;
- M. Christian DESCHAMPS, Conseiller Départemental du Gâtinais en Bourgogne ;
- M. Jean-Luc GIVORD, Conseiller Départemental de Sens 2 ;

Collège des Communes et Établissement Publics de Coopération Intercommunale

Présents

- Mme Sylvie CHARPIGNON, PETR de l'Avallonnais ;
- M. Dominique BOURREAU, Commune de Villeneuve-la-Guyard ;
- M. Jean-Marc DICHE, Commune d'Ancy-le-Franc ;
- M. Didier MORLE, Commune de Chemilly-sur-Yonne ;
- M. Gilles SACKPEY, Commune d'Etivey ;
- M. Richard ZEIGER, Commune de Joigny ;
- M. Didier MOREAU, Commune de Béon ;
- M. Roger PRIGNOT, Commune de Pourrain ;

Excusés

- Mme Dominique CHAPPUIT, Commune de Rosoy ;
- Mme Jeannine JOUBLIN, Commune de Mailly-la-Ville ;
- M. Jean-Claude DENOS, Commune de Courson-les-Carrières ;
- M. David GARNIER, Commune de Valravillon ;
- M. Alain DECUYPER, Commune de Ligny-le-Châtel ;
- M. Claude DEPUYDT, Commune de Flogny-la-Chapelle ;
- M. Olivier RAUSCENT, Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan ;

Vu la délibération n° AG-2015-01 de l'Assemblée Générale du 8 juillet 2015 approuvant les statuts de l'Agence Technique Départementale ;

Vu l'article 19 des statuts qui dispose que "par convention avec le Département des moyens peuvent être mis à disposition de l'Agence" ;

Vu la délibération n° CP20210924_051 de la commission permanente du Conseil départemental en date du 24 septembre 2021 portant sur le renouvellement des conventions de partenariat et de mise à disposition de moyens entre le Département et l'ATD ;

Considérant que ces conventions ont pour objet de définir la nature et les modalités du partenariat entre le Département et l'Agence, et notamment les modalités financières ;

Considérant les conventions de 2015 qui portaient sur le partenariat général entre le Conseil Départemental et l'A.T.D. 89, la mise à disposition de moyens informatiques, de moyens humains, de locaux et de véhicules.

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, est informé :

De la proposition de convention de mise à disposition de service et d'équipements entre le Département de l'Yonne et l'ATD 89, qui vise à titre gracieux à :

- Créer une **application cartographique** ayant pour objet le suivi des adhésions à l'ATD ;
- Assurer la **maintenance et le développement** de cette application ;
- Autoriser l'ATD à solliciter le pôle infographie du Département aux fins d'édition de **cartes** sous format numérique ou papier.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, autorise le Président à signer la dite convention avec le Département.

Le Président
de l'Agence technique départementale,

Jérôme DELAVault



- Transmis au représentant de l'État le : 19 DEC. 2022
- Notifié aux intéressés le :

19 DEC. 2022